

Octobre - Novembre 2009

Noël OBOTELA Rashidi

REP. DEM. DU CONGO

Du budget à la motion de défiance : la montagne a accouché d'une souris

La session parlementaire ouverte en septembre dernier avait été qualifiée de celle de « tous les dangers », selon certains observateurs et à la lumière des déclarations politiques. En dehors de la motion de défiance du député Clément Kanku, de l'Opposition, tout le monde s'attendait à de grands bouleversements. Au lieu de venir de l'Opposition, les « premières attaques » sont parties de la Majorité au pouvoir ! Les déclarations du Président de l'Alliance pour le Renouveau du Congo (ARC), Olivier Kamitatu, et de Jean-Louis Kyaviro, député du RCD-K/ML, ont donné l'impression d'une cacophonie au sein de cette Majorité. Allait-on assister à une bataille rangée lors de l'examen du projet de budget 2010 ?

Le dépôt dudit projet a eu lieu, le 1^{er} octobre 2009, à l'Assemblée Nationale. Le montant de ce budget s'élève à 5,3 milliards USD dont 2,61 milliards USD provenant des ressources extérieures constituées de dons (projets), dons/emprunts et de fonds PPTE. Vu la modicité de ce budget, le Gouvernement devra tout mettre en oeuvre pour maximiser les recettes en vue d'éviter les dérapages éventuels des finances publiques.

Entre-temps, les signaux émis par les institutions de Bretton Woods semblent moins encourageants. Le point d'achèvement de la dette paraît être postposé. Tout pourrait se décider lors de la rencontre entre les créanciers du Club de Paris et le Gouvernement qui aura probablement lieu en mai 2010. Des réunions intermédiaires sont cependant annoncées avant janvier 2010.

Il faut noter que la dette publique de la RD Congo se situerait autour de 12,042 milliards USD dont 10,753 milliards USD de dette extérieure et 1,289 milliard pour la dette intérieure. Notons que 55 % de cette dette publique reviennent au Club de Paris; 39,3 % aux Institutions multilatérales; 4,7 % au Club de

Historien, Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

Kinshasa et 0,3% au Club de Londres. Depuis 2006, le Gouvernement fait tout pour atteindre ce point d'achèvement.

La Chambre basse a déjà commencé l'examen du projet budgétaire, le 10 octobre 2009. Le Premier ministre Adolphe Muzito a réussi à présenter son projet après le rejet d'une motion d'ordre déposée par le député Gilbert Kiakwama kia Kiziki (169 voix contre 170) ! Les députés de l'Opposition ont vidé la salle pour protester contre le rejet de la motion tout en conditionnant leur retour à l'examen préalable de l'exécution du budget 2009. Heureusement, cette crise a été de courte durée. Les députés ont regagné le Palais du Peuple lors de la séance du 12 octobre 2009.

Les députés ont soulevé plusieurs faiblesses dans ce budget. Ils ont notamment relevé un déséquilibre dans la répartition des ressources de l'Etat entre les provinces. La part du social n'a pas été heureuse, car elle ne représente que 5 % du budget ! Pour que ce budget soit déclaré recevable, un mot d'ordre avait été donné aux députés de la Majorité pour soutenir ce projet.

La plénière du 17 octobre 2009 ayant réglé tous les problèmes, le budget 2010 a été déclaré recevable. La motion n'a donc pas produit l'effet escompté. Toutefois, en dépit de cette « victoire », la tempête est loin de s'apaiser sur d'autres fronts.

En effet, ne s'avouant pas vaincus, 58 députés de l'Opposition ont saisi, le 4 novembre 2009, la Cour Suprême de Justice par une requête en interprétation des articles 90, 146 et 147 de la Constitution en rapport avec la motion de défiance contre le Premier ministre. La Haute Cour devra trancher soit en faveur de l'auteur de la motion, soit en faveur du Premier ministre, suivant la Constitution.

Angola-RD Congo : la chasse à l'homme à cause du pétrole ?

Entre l'Angola et la RD Congo, deux pays voisins, membres de la SADC et ayant une longue histoire commune, les violons semblent ne plus s'accorder depuis plusieurs semaines. Durant tout le mois de septembre, en effet, l'Angola a procédé à l'expulsion des milliers de Congolais. Cette « chasse » forcée s'est déroulée avec brutalité et sans aucun respect des droits humains.

Début octobre 2009, le Gouvernement congolais a pris la décision d'appliquer le principe de réciprocité en expulsant les ressortissants angolais en séjour irrégulier sur le territoire de la RD Congo. Et depuis le 8 octobre 2009, le Gouvernement angolais a franchi un nouveau pas en suspendant les vols de la TAAG (Compagnie aérienne angolaise) vers la RD Congo. Il s'agirait d'une mesure de rétorsion.

Les deux pays, tenant à mettre fin à l'escalade, ont relancé le dialogue. Ainsi, le 12 octobre 2009, trois vice-ministres angolais sont venus à Kinshasa. Les concertations ouvertes, le 13 octobre 2009, ont permis l'harmonisation des vues sur le respect des normes humanitaires relatives à l'expulsion des irréguliers. Les deux pays ont ainsi décidé la suspension de ces expulsions.

Ce feuilleton angolo-congolais semble loin de se terminer. L'odeur du pétrole semble de plus en plus planer sur le ciel des relations entre les deux pays, les gênant fortement.

D'aucuns n'ignorent pas que depuis l'adoption par le Parlement de la loi délimitant les frontières maritimes et terrestres, la RD Congo réclame 200 km des eaux territoriales. Jusqu'à-là, elle n'usait que de 40 km du littoral. Au fond, Kinshasa et Luanda se disputent quelque 4 milliards de baril de pétrole. L'Ambassadeur Bagbeni Adeito a fourni une précision de taille. Pour lui, la Convention de Montego Bay (Jamaïque) a réglé, depuis le 10 février 1982, cette question (cfr. *Le Potentiel* du 26 octobre 2009). Peut-être l'arbitrage des instances onusiennes finira-t-il par trancher.

L'insécurité, toujours l'insécurité, mais jusques à quand ?

Depuis le début du mois d'octobre, les dépêches de presse annoncent fréquemment des cas d'insécurité dans la capitale. Il est souvent déploré des assassinats et des vols à main armée. Des efforts entrepris par les Forces de Sécurité ne parviennent pas encore à mettre fin à cette psychose. Par ailleurs, une autre source d'insécurité, le phénomène « Kuluna », paraît reprendre du poil de la bête.

Les statistiques de la Police Nationale Congolaise signalent, pour la Ville de Kinshasa en 2008, 1624 cas d'interpellation des « Kuluna ». La Police a organisé 58 opérations de bouclage. En dépit de tout cela, les « Kuluna » ne désarment pas, ils sont devenus comme l'Hydre de Lerne.

À l'Est du pays, la situation sécuritaire ne s'améliore pas comme souhaité. Les populations civiles font l'objet de toutes sortes d'exactions. Dans une déclaration faite à Rome, le 7 octobre 2009, Mgr Nicolas Djomo, Président de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), rappelle aux autorités congolaises «leur obligation de protéger la population et ses biens» (*Radio Okapi*). Les évêques ont condamné énergiquement l'enlèvement de deux prêtres et d'un séminariste à la Paroisse de Chiherano (Sud-Kivu), dans la nuit du 2 au 3 octobre 2009, ainsi que le pillage du Couvent des Frères Maristes à Nyangezi, dans la nuit du 5 au 6 octobre 2009.

Face à cet état des choses, les partenaires extérieurs ne restent pas les bras croisés. Dans une conférence de presse tenue le 8 octobre 2009, M. Haykin, directeur de l'USAID, a annoncé l'octroi de 8,2 millions USD à la RD Congo en vue de promouvoir la paix et la stabilité à l'Est du pays.

Au Nord-Est, les populations civiles des districts du Bas-Uele et du Haut-Uele subissent les attaques répétées de la LRA. D'après les investigations du Bureau de Coordination des affaires humanitaires de l'ONU en RD Congo (OCHA), il s'avère que, depuis décembre 2008 jusqu'à ce jour, quelque 1250 personnes ont été tuées, 643 enfants et 1.018 adultes enlevés, et près de 280.892 personnes déplacées.

D'un autre côté, les Nations Unies ont débloqué 20 millions USD en vue de reconstruire l'Est de la RD Congo au titre de leur contribution à la consolidation de la paix dans le cadre du Programme Stabilisation et Reconstruction des Zones sortant des Conflits Armés (STRAREC). L'annonce en a été faite, le 6 novembre 2009, par l'Abbé Apollinaire Malu-Malu.

Alors qu'à l'Est, l'insécurité règne encore, l'Ouest du pays vient lui emboîter le pas. En effet, le 29 octobre 2009, des jeunes gens bien armés et appartenant au clan Enyele, à Dongo dans l'Equateur, sous la direction d'un officier des Forces Armées de la RD Congo (FARDC) ont fait la chasse à ceux du clan Monzua. Ces jeunes se sont affrontés également aux éléments de la Police Nationale. Plusieurs morts sont à déplorer et de nombreux blessés ont été enregistrés. Plus de 16.000 personnes avaient fui. Heureusement, les éléments de la Police d'Intervention Rapide (PIR), dépêchés de Kinshasa, ont fini par reprendre la situation en main le 7 octobre 2009.

Procéder à la réforme de l'armée est plus qu'une nécessité

La RD Congo post-conflit est entrée dans le processus des réformes. Deux Projets en discussion à l'Assemblée Nationale visent à renforcer la réforme de l'armée. Il s'agit du Projet de loi organique portant organisation et fonctionnement des FARDC, et du Projet de loi organique portant création, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Défense. Ces deux Projets ont été déclarés recevables lors de la séance du 6 octobre 2009.

D'après le ministre de la Défense, cette réforme s'effectue en trois phases: 2009-2011, création d'une ambiance normale au sein des FARDC ; 2012-2016, montée en puissance des FARDC et 2017-2019, phase de dissuasion ! Le ministre de la Défense a communiqué aux Sénateurs les effectifs militaires des FARDC estimés à 129.407 éléments. Ils pourront atteindre 140.000 prochainement. Par contre, les anciens combattants représentent 2.328 personnes !

Au moment où le projet de réforme se discute au Parlement, les FARDC sont en butte à des critiques des ONG de défense des droits de l'homme et du Rapporteur spécial du Conseil aux droits de l'homme des Nations Unies. Elles sont accusées d'être à la base de plusieurs exactions dans le cadre de l'Opération Kimia II au Sud-Kivu. La MONUC elle-même n'est guère épargnée. A l'invitation de la MONUC, une délégation de journalistes de Kinshasa a séjourné, du 8 au 12 octobre 2009, dans les Nord et Sud-Kivu en vue de vivre la situation sur le terrain. Les journalistes ont pu constater la complexité du problème.

Dans son rapport publié, début novembre 2009, Human Rights Watch (HRW) persiste et signe. De janvier à octobre 2009, cette ONG a mené 21 missions d'enquête sur terrain dans les deux Provinces du Nord et du Sud-Kivu, et a constaté de nombreuses exactions commises.

La visite de M. Alain Le Roy, Sous-Secrétaire Général de l'ONU chargé du maintien de la paix, a eu lieu durant la même période. Il a annoncé la suspen-

sion immédiate du soutien de la MONUC à la 213^{ème} Brigade des FARDC, suite au drame de Lukweti à Masisi (Nord-Kivu) où 62 personnes ont été tuées.

Finalement, la MONUC est-elle un « machin » ?

Il était une fois le Général de Gaulle qui traita l'ONU de « machin ». Au regard des critiques en RD Congo contre la MONUC, il y a lieu de faire un rapprochement avec ce que le Général de Gaulle a dit et ce que les Congolais disent de la Monuc. En effet, la pression s'accroît en vue de pousser la MONUC à plier bagage. La RD Congo est-elle prête à s'assumer ? La MONUC sert-elle encore à quelque chose ? Les différentes prises de position des acteurs politiques tendent à accréditer la thèse de son « inutilité ». Le Professeur Elikia M'Bokolo est-il sévère lorsqu'il déclare : « *Au Congo-Kinshasa, c'est comme une maison sans toit et sans fenêtre. Tout le monde peut y rentrer et faire n'importe quoi* » (Interview reprise dans *Le Potentiel* du 9 novembre 2009).

À l'occasion de la Journée des Nations Unies, le Secrétaire Général n'a pas manqué de rappeler le rôle de cet organisme en RD Congo depuis des années. Les Nations Unies contribuent à aider la RD Congo sur le plan de la restauration de la paix et du respect des droits humains. La MONUC poursuit sa collaboration avec la RD Congo par sa participation dans plusieurs activités : réformes de l'Armée, de la Police, de la Justice, etc. Elle a aussi aidé la RD Congo à normaliser ses relations avec ses voisins.

Rappelons que la MONUC constitue l'une des missions les plus importantes de paix dans le monde avec un effectif de près de 20.000 hommes et un budget de 1 milliard de dollars par an. Les Etats-Unis supportent 40 % du coût total. Il est de plus en plus envisagé le départ de la MONUC dans 7 mois. Déjà, le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général de l'ONU en RD Congo, M. Ross Mountain, a fait ses adieux, le 23 octobre 2009, au personnel de la Monuc et aux autorités du pays. Il a été en poste depuis le 15 novembre 2004.

La RD Congo devra, dès à présent, préparer l'après-MONUC. Le débat commencé, le 17 novembre 2009, à l'Assemblée Nationale sur le Projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale serait-il un signe annonciateur du remplacement de la Monuc par la Police congolaise ?

Le nouvel Ambassadeur de la RD Congo au Rwanda, M. Norbert Nkulu Kilombo, a présenté ses lettres de créances, le 16 novembre 2009, au Président Kagame.

En attendant, la RD Congo doit affronter des défis importants

Parmi les défis auxquels la RD Congo fait face, il faut citer le cas Bosco Ntaganda, l'ancien collaborateur de Laurent Nkunda. Lors de la dernière session du Conseil de l'Union Européenne, tenue à La Haye, fin octobre, la RD Congo a été invitée à coopérer avec la Cour Pénale Internationale (CPI) afin d'arrêter Bosco Ntaganda et le transférer à cette haute instance judiciaire.

Pour la RD Congo, l'arrestation de Bosco Ntaganda n'est pas envisageable pour le moment. Les États-Unis ont trouvé « inexcusable » le non-transfert de Bosco Ntaganda à la CPI. Cette déclaration a été faite, le 2 novembre 2009, à la l'AFP par un diplomate américain.

Par contre, l'Allemagne vient de réussir un coup de filet en arrêtant deux chefs rebelles Hutu rwandais, Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, soupçonnés de crimes contre l'humanité. Ces arrestations ont eu lieu, le 7 novembre 2009, par l'Interpol à la demande du Rwanda.

Un autre défi concerne les difficultés traversées par les institutions provinciales. Les Assemblées et les Exécutifs provinciaux éprouvent quelques problèmes pour atteindre leurs objectifs. Deux années après leur installation, en effet, leurs provinces ne décollent pas suite aux difficultés financières.

La déchéance des gouverneurs du Sud-Kivu, Célestin Cibalanza, et de l'Equateur, José Makila, a été suivie par les motions de défiance contre Pierre Masudi Mendes, Vice-Gouverneur du Maniema, et Julien Paluku, Gouverneur du Nord-Kivu. La déchéance de Masudi a été obtenue, tandis que Julien Paluku y a échappé et conserve son poste. Depuis quelque temps, la province de l'Equateur a un nouveau Gouverneur avec l'élection, le 13 novembre 2009, de Jean-Pierre Baende Etafe Eliko. Il a eu 63 voix sur 108 contre 25 à Jean-Lucien Busa Tongba et 20 à Gabriel Bolenge Boponde. La victoire de Baende sera-t-elle de courte durée ? Un rapport de la Commission d'enquête du Sénat l'accuse du détournement de fonds publics. Affaire à suivre.

Les Assemblées provinciales ne sont guère hors de danger. Au Bas-Congo, le Président de l'Assemblée provinciale accusé de détournement a été déchu de ses fonctions. François Kimasi a été ainsi remplacé par Léonard Nsimba Nzongola. Au Kasai-Oriental, l'ancien Président de l'Assemblée provinciale a été sommé de justifier 190 millions de Francs congolais portés disparus. Ces accusations remonteraient à l'année 2008.

L'Opposition serait-elle divisée et affaiblie ? Tout porte à croire que l'Opposition n'est plus un contrepoids au pouvoir, d'après certains analystes. Le Mouvement de Libération du Congo (MLC) donne l'impression de subir les contrecoups de l'élection du Gouverneur de l'Equateur. Gabriel Bolenge et le Sénateur Ikoli ont été radiés de ce parti, car s'étant entêtés à maintenir leurs candidatures comme indépendants. Cette information a été annoncée le 5 novembre 2009.

Par ailleurs, M. Désiré Kamanzi, Président du Congrès National pour le Développement et le Progrès (CNDP) a démissionné. Il reproche au Gouvernement de ne pas respecter ses engagements.

Les contrats chinois, enfin, le feu-vert du FMI et de la Banque Mondiale

Dans une note datée du 30 octobre 2009 et adressée au Premier ministre, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale lèvent le veto

sur la conclusion d'un nouvel accord formel avec la RD Congo. Le consortium chinois composé des entreprises Exxim Bank, Sinohydro et Creec, impliquées dans le partenariat sino-congolais, a désormais le champ libre pour exécuter les travaux prévus.

La revisitation des contrats miniers a-t-elle dit son dernier mot ?

Au cours de la conférence de presse qu'il a animée le 14 novembre 2009, le ministre des Mines a annoncé que l'Etat congolais aurait gagné 315 millions USD, résultant de la revisitation des contrats miniers. Cependant, certains députés de la province du Katanga trouvent que l'Etat congolais aurait dû engranger davantage si les négociateurs de cette révision avaient privilégié les intérêts de la Nation.

Le marché de change toujours en ébullition

Une intéressante analyse de Maligumu Syosyo (in *Le Potentiel* du 10 novembre 2009) et un commentaire de Bienvenu-Marie Bakumanya (in *Le Potentiel* du 14 novembre 2009) donnent l'état du marché de change depuis janvier 2009. Au regard de la situation, il y a à craindre que le dollar atteigne les 1000 Francs congolais les semaines à venir.

D'après Maligumu, trois raisons expliquent la dérive du Franc congolais. D'abord, les injections des liquidités dans l'économie congolaise dues au déficit cumulé du secteur public. Ce déficit a été rapidement couvert par la planche à billets. Ensuite, il y a les effets décalés et conjugués des chocs liés à la position débitrice de la balance des biens. Enfin, la détérioration des Comptes courants et du Capital de la balance des paiements.

La hausse des produits pétroliers contribue à cette surchauffe. En effet, le Ministère de l'Economie nationale et du Commerce extérieur a communiqué, le 19 octobre 2009, la nouvelle tarification des produits pétroliers.

Prix des produits pétroliers

Produit	Ouest	Est	Sud
Essence	895 FC (1,017 USD)	1.120 FC (1,27 USD)	1.220 FC (1,38 USD)
Gasoil	890 FC (1,011 USD)	1.110 FC (1,26 USD)	1.210 FC (1,37 USD)
Pétrole	720 FC (0,81 USD)	1.020 FC (1,15 USD)	995 FC (1,13 USD)

Source : Radio Okapi,net.

Cette hausse de 7 % résulte de l'augmentation du prix du baril sur le plan international et de la dépréciation du Franc congolais par rapport au dollar américain. Ce réajustement pourrait déclencher la flambée des prix et mettre en difficulté toutes les prévisions concoctées par le Gouvernement.

La conjoncture semble très mauvaise pour la RD Congo déjà empêtrée dans un marasme économique permanent. Le classement annuel 2009 de l'Indice de Développement Humain (IDH) publié par le PNUD voit la RD Congo à la 176^{ème} place sur 182 pays membres de l'ONU ! La lutte contre la pauvreté n'a pas encore porté de fruits en dépit du DSCR.

AFRIQUE

La GUINEE demeure toujours dans le collimateur de la communauté internationale après le massacre perpétré, le 28 septembre 2009, contre les manifestants à Conakry. Le Président Blaise Compaoré, médiateur désigné par la CEDEAO dans la crise en Guinée, a proposé, le 6 octobre 2009, à la junte et à l'opposition de se rencontrer à Ouagadougou à une date non encore déterminée. L'opposition a conditionné sa participation à la réalisation de certains préalables dont le départ de la junte du pouvoir et l'installation d'un gouvernement civil, ainsi que l'arrestation de tous les militaires ayant participé à la répression sanglante du 28 septembre 2009.

La Cour Pénale Internationale (CPI) a annoncé, le 14 octobre 2009, avoir procédé à un « examen préliminaire » de la situation en Guinée afin de déterminer si des crimes relevant de sa compétence ont été commis lors des événements du 28 septembre 2009.

Le capitaine Moussa Dadis Camara n'a pas tenu compte de l'ultimatum lancé par l'Union Africaine lui demandant de renoncer par écrit à l'élection présidentielle de janvier 2010. Cette promesse avait été faite par l'intéressé, le 23 septembre 2008, au moment de la prise du pouvoir. Cet ultimatum a expiré le 17 octobre 2009 à minuit.

Au GABON, le Président Ali Bongo a finalement pris ses fonctions le 16 octobre 2009. Bien qu'élu et proclamé vainqueur le 30 août 2009, il avait été contesté par l'opposition. Le recomptage des voix décidé par la Cour Constitutionnelle lui a donné raison.

L'EGYPTE a servi, les 8 et 9 novembre 2009, de cadre à une nouvelle rencontre Chine-Afrique. La station balnéaire de Charm el Cheikh a accueilli le 4^{ème} Forum ministériel de la Coopération sino-africaine, regroupant les Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que les ministres des Affaires étrangères et de l'Economie de 49 Etats africains. Le but était d'évaluer le 3^{ème} Sommet Chine-Afrique, tenu à Beijing en novembre 2006. Il y avait été décidé la mise sur pied d'un nouveau type de partenariat « gagnant-gagnant » entre l'Empire du Milieu et le continent africain. La Chine et l'Afrique sont tombées d'accord sur l'intensification de la coopération.

Noël OBOTELA Rashidi